



Pénélope Verney-Carron

+ 33(0)6 82 39 49 40

penelope@moinous-formations.com

www.moinous-formations.com

CHARTRE QUALITE DE LA FORMATRICE

Préambule

L'organisme de formation Pénélope Verney-carron dénommé MOINOUS s'engage dans la mise en œuvre d'une politique de qualité de formation continue.

Pour assurer la qualité attendue des formations, MOINOUS a élaboré une "charte de la formatrice" dont les finalités sont de préciser les principes et les conditions à réunir pour assurer :

- la rigueur méthodologique des intervenants,
- la qualité du matériel pédagogique et de bonnes conditions matérielles d'intervention.
- la qualité de l'approche psycho corporel de la formatrice.

Cette charte, en précisant les missions, les conditions d'exercice ainsi que les engagements des différents intervenants dans le déroulement des formations, permet aux stagiaires et aux institutions de reconnaître et de valoriser l'implication des personnels qui les assurent.

Elle a également pour objectif de définir les différentes modalités d'intervention (conception pédagogique, animation de groupe, accompagnement...) qui constituent, chacune, des activités de formation à part entière.

La "charte du formateur et de la formatrice" doit ainsi permettre d'améliorer la qualité des formations dans l'intérêt des personnels concernés (stagiaires et formateurs ou formatrices).

Article 1: Profil de la formatrice

Connaissances

La formatrice possède des connaissances et des savoir-faire spécifiques et régulièrement actualisés, en matière de développement des compétences comportementales et relationnelles et de pratiques psycho-corporelles .

Il s'agit d'être capable de conceptualiser sa pratique et d'adapter les contenus de formation aux attentes et aux niveaux des participants.

Qualité de la posture

La formatrice s'engage à cultiver une qualité de présence :

En proposant des processus d'apprentissage et d'accompagnement selon 5 principes,

1. L'écoute globale de la personne au niveau corporel, cérébral et comportemental.
2. L'objectivité,
3. La non-directivité,
4. Le dynamisme positif
5. Une pratique psycho-corporelle personnelle régulière pour soutenir et développer ses capacités à mettre en place les 4 premiers principes.

Cette posture favorise l'autonomie en plaçant l'apprenant au centre de l'apprentissage.

Les outils mis en œuvre permettent l'appropriation des concepts et pratiques afin de faciliter leur intégration dans une réalité professionnelle et personnelle sur les 3 niveaux : corporel, cérébrale et comportemental.

Article 2: Le recrutement

MOINOUS n'a pas vocation à recruter.



Pénélope Verney-Carron

+ 33(0)6 82 39 49 40

penelope@moinous-formations.com

www.moinous-formations.com

CHARTRE QUALITE DE LA FORMATRICE

Article 3 : Les missions de la formatrices

Les missions de la formatrice MOINOUS sont les suivantes:

- Préparer la mise en place des actions de formation pour l'analyse des besoins, la définition des objectifs et des contenus, l'organisation des dispositifs d'apprentissages et d'évaluations, la coordination des différentes actions.
- Concevoir le plan détaillé de la formation,
- Rédiger et mettre à jour des supports pédagogiques à destination des stagiaires,
- Exercer son activité de formatrice en présentiel,
- Participer à l'évaluation des actions de formation.

Article 4 : La formation de la formatrice

La formation de la formatrice étant indispensable au maintien de la qualité de la formation la formatrice s'engage à actualiser et/ou perfectionner ses compétences à deux niveaux :

- Maintien et actualisation de l'expertise professionnelle propre au domaine de formation,
- Ingénierie de formation, animation de groupe, pédagogie relative à des adultes, utilisation des outils pédagogiques.

Article 5 : L'évaluation des formations

L'évaluation étant indispensable pour le processus d'amélioration des formations, le formateur ou la formatrice participe à la mise en œuvre des évaluations suivantes :

- Initiale avant le début de la formation,
- Finales « à chaud » et « à froid »,
- Qualité de la formation
- Enquêtes d'impact.

La personne ressource de MOINOUS, la formatrice donne aux stagiaires les informations nécessaires à la réalisation des évaluations de la formation.

La formatrice intègre les observations et les résultats des évaluations dans une logique d'amélioration continue des supports et de l'animation pédagogiques.

La formatrice évalue également la formation, et notamment, note les dysfonctionnements ou problèmes rencontrés lors du déroulement de l'action de formation.

L'ensemble de ces éléments est ensuite exploité par la formatrice pour mettre en place des actions d'améliorations des formations.

Article 6 : La déontologie

L'activité de formatrice doit s'exercer dans un cadre déontologique rigoureux :

- Les supports de formation sont la propriété intellectuelle de MOINOUS.
- Il doit être indiqué sur chacun des documents « Support de formation conçu et réalisé par MOINOUS. Tous droits réservés – MOINOUS – date »,
- La formation organisée selon les principes précisés aux points précédents ne peut être dispensée dans un établissement, organisme ou administration différent de MOINOUS,
- Durant une formation, le formateur ou la formatrice doit être attentif à ne formuler aucune remarque d'ordre personnel ou à caractère évaluatif qui pourrait mettre en difficulté ou fragiliser une personne ou un groupe en formation,



CHARTRE QUALITE DE LA FORMATRICE

Pénélope Verney-Carron

+ 33(0)6 82 39 49 40

penelope@moinous-formations.com

www.moinous-formations.com

- Dans le même esprit, les informations relatives à des situations professionnelles collectives ou individuelles, utilisées le cas échéant comme supports de formation, ne pourront pas être communiquées à des tiers. Les documents utilisés en formation seront anonymes selon la méthode la plus adéquates,
- Le formateur ou la formatrice est tenu au respect du secret professionnel dans le cadre de sa mission ainsi qu'au devoir de réserve.
- Le formateur s'engage à respecter le programme de la formation et à s'adapter au public formé (différences entre les niveaux notamment ...), les objectifs de formation en termes de résultats à atteindre.
- Le formateur s'assure de l'existence d'un environnement favorable au développement des compétences des bénéficiaires de la formation.

Article 7 : Les conditions d'exercice

La formatrice s'assure auprès du commanditaire de pouvoir mettre en place les meilleures conditions pour garantir la qualité de sa prestation.

de frais, IBAN, carte d'identité, copie carte vitale).

Article 8 : Propriété intellectuelle

En application de l'article L.113-2 alinéa 3 du Code de la propriété intellectuelle, MOINOUS est investie du droit d'auteur. En conséquence, elle détient des droits d'auteur exclusifs (moraux et patrimoniaux) sur le contenu et les supports de formation ainsi que sur tous les éléments produits par la formatrice dans le cadre des missions définies à l'article 3 de la présente charte. L'ensemble de ces éléments ne peut être utilisé par des tiers quelqu'il soit.

Au titre des droits patrimoniaux, MOINOUS dispose :

- Des droits de reproduction sur quelque support que ce soit,
- Du droit de représentation ou mise à la disposition du public directement ou indirectement,
- Du droit de modification, transformation, adaptation et traduction.

Toute reproduction des supports de formation, que ce soit par stockage sur le disque dur d'un ordinateur ou par un autre moyen, est soumise à l'agrément préalable de MOINOUS.

Toute utilisation sans l'autorisation de MOINOUS constitue une contrefaçon, laquelle donne lieu à des sanctions civiles et pénales

Fait à

Signature avec mention « lu et approuvé »

La/le sous-traitant,
NOM / Prénom

La/le formateur,
NOM / Prénom

La/le directeur du Centre de
formation